



La grammaire peut-elle et doit-elle être une science ?

COMMUNICATION DE MARC WILMET

À LA SÉANCE MENSUELLE DU 12 OCTOBRE 2002

Mon titre trouvera, je le crains, son explication en cours d'exposé. Quant au sous-titre, voyez cet exemple signé Lucien Bodard (*Monsieur le Consul*, Paris, Grasset, 1975, p. 123) : « L'homme de Dieu m'a laissé avec un de ces *mal* à la tête ! » Le singulier *mal* et non le pluriel *maux*. C'est notre sujet.



Joseph Hanse, comme à l'habitude, n'y allait pas par quatre chemins. Ceux qui l'ont fréquenté ici croiront l'entendre.

Après *un de ces* il est normal et à conseiller, nettement, de mettre le nom au pluriel : *j'ai un de ces maux de tête !* bien que le B.U. (n° 599, f) cite comme normal un emploi de singulier : *J'ai un de ces mal de tête* (Troyat) et dit qu'on entend : *Un de ces travail*.

(*Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 3^e éd. 1993, s.v. *un*, 7^o.) [la recommandation est absente des éditions antérieures ; la 4^e éd. de 2000, due à Daniel Blampain, la reprend mais fait sauter l'allusion au B.U.].

Consultons le *Bon usage*, justement. Dans la dernière édition publiée du vivant de Grevisse (1980¹¹), après avoir signalé § 934 que l'adjectif démonstratif

« s’emploie au lieu de l’article pour mieux attirer l’attention en désignant le nom tantôt avec une certaine emphase ou un certain respect, tantôt avec une nuance péjorative », le grammairien rapproche au point 3, en petits caractères, « l’emploi de *ces*, emphatique et intensif, devant un nom régi par *de* partitif, dans des phrases expressives et abrégées, comme : [...] *J’ai un de ces mal de tête !* (Troyat, *La Malandre*) », et la note 80 précise que « dans l’usage populaire ou très familier, *un de ces* prend la valeur d’une épithète emphatique : “?un *de ces* mal de tête?” = “?un *affreux* mal de tête?” ; de là, le singulier *mal*. — *J’ai un de ces TRAVAIL !* — *J’ai eu un de ces MAL à le convaincre !* ». Le successeur-remanieur, André Goosse (1993¹³), y revient à trois reprises : aux §§ 599, f (curieusement, la référence que mentionne Hanse, alors que la sourde réprobation visait sans conteste les citations antérieures de Grevisse), 604, rem. 2, et 962. J’épingle deux attendus originaux. 1° « Dans la langue parlée, la formule *un de ces* joue le rôle d’un adjectif à un haut degré (elle est issue par ellipse des [démonstratifs dont le substantif est “ accompagné d’une relative, parfois d’une épithète, d’un complément déterminatif ” : *CES dames aux chapeaux verts*, etc.]). [...] La valeur primitive est si bien affaiblie que le substantif reste au singulier malgré son environnement syntaxique (comp. le cas de *des plus* au § 594, g) : *J’ai un de ces MAL de tête* (Troyat, *Malandre*) » (§ 599, f). 2° « *J’ai une de ces faims !* Cette expression de haut degré s’est vidée de sa valeur originare au point que l’on dit : *J’ai un de ces MAL de gorge !* [...] *Un de ces* est donc proche des déterminants exclamatifs » (§ 604, rem. 2).

Qu’on me permette une courte parenthèse. La grammaire que je tente de promouvoir n’est pas normative à la manière de Hanse. Elle n’est pas non plus simplement descriptive à la façon de Grevisse. Explicative comme se veut aussi la révision de Goosse, elle ambitionne de dépasser l’impressionnisme pour renouer à la lumière de la linguistique moderne et de ses exigences épistémologiques (explicitation des démarches, prise offerte à la discussion...) avec le statut scientifique qui fut le sien — de la *Grammaire générale et raisonnée* dite « de Port-

Royal » aux Encyclopédistes (Dumarsais, Beauzée...) et aux Idéologues (Court de Gébelin, Destutt de Tracy...) — jusqu'à l'avènement de la grammaire scolaire (Lhomond, 1780). Depuis le dix-neuvième siècle, en France et dans les pays de culture française, la discipline grammaticale, vouée par l'école publique au service d'une nouvelle religion : l'orthographe, s'inculque sur le mode du « petit catéchisme ». Toute rigueur en est bannie. Libre à chacun, par exemple, de proférer que « le verbe *être* n'ayant pas de complément direct, on appelle attribut le mot qui paraît en être le complément direct » (Saint-Germain, 1862 ; cité par Chervel, 1977) ou, de la circularité à l'infalsifiabilité, que « l'indicatif sert à exprimer [...] la certitude, la déclaration, le jugement, la pensée, une croyance... mais aussi la probabilité » (Bescherelle, 1990). Les désaccords entre spécialistes sont tus ou occultés, les critiques interdites. *Magister dixit et Plaudite cives* ! Plus question d'imiter la liberté de ton d'un Ménage (« M. de Vaugelas était un fort honnête homme : ce que j'estime beaucoup plus que d'être un savant homme : mais ce n'était pas un savant homme ») ou d'un Beauzée (« [...] le nom d'*imparfait* [...] caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de ce Temps, que la manière dont [Lancelot] l'a envisagé »), une ironie et une verve que notre confrère Ferdinand Brunot, qui s'en fait l'écho (1905 sv.), avait jadis ressuscitées pour son compte aux dépens de la détestable *Grammaire de l'Académie française* :

Ces vices, qui sont fondamentaux, ne permettent pas d'espérer que l'œuvre puisse être améliorée par des retouches. Un des Académiciens me demandait, il y a quelques jours, ce qu'il faudrait pour que la Grammaire « soit » bonne. Je n'ai pu lui répondre que ceci : il faudrait en faire une autre, suivant une autre méthode.

(*Observations sur la Grammaire de l'Académie française*, Droz, 1922, p. 127.)

Je ferme la parenthèse et retourne au propos central. L'expérimentateur moderne dispose d'outils informatiques inconnus de ses devanciers. Ainsi, la base de données *Frantext* fournit en une poignée de secondes une kyrielle d'attestations de la séquence *un(e) de ces*. Encore faut-il extraire notre tour de la masse. Avec le

sélecteur supplémentaire du point d'exclamation, j'en détecte un premier témoignage sous la plume de Henry Bataille : « Figurez-vous qu'il m'a surpris au moment où j'allais vous faire *une de ces peurs* ! » (*Monsieur Colibri*, 1904).

Faute de temps... et de courage, limitons-nous à quelques dizaines d'exemples recueillis auprès d'auteurs suffisamment diversifiés : Romain Rolland, Feydeau, Bourget, Genevoix, Colette, Aragon, Céline, Claudel, Proust, Montherlant, Nourissier, Sabatier, Cavanna, etc. Tous, sauf un, affichent une marque de pluriel, mais la vérité force à dire qu'aucun de ces pluriels n'est audible : ni *maux* ni *travaux* ni *yeux*¹...

Voici ce hapax (j'écarte, de Martin du Gard, *Les Thibault*, 1936 : « Alors, du bout du wagon, je lui ai jeté un de ces : non ! »)² :

Tu vas en faire une de ces bon Dieu de *nouba* en rentrant ?

(Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932.)

L'une ou l'autre bizarrerie attire néanmoins l'attention. Dans « Mais tu vas foutre sans discuter cette saloperie de couple en porcelaine sur *un* de ces *putains* de gâteaux qui coûtent une fortune à ton père ! », Nicole de Buron (*Chéri, tu m'écoutes... ?*, 1998) écrit le féminin *putains* avec *s* mais l'article au masculin (à l'encontre de *cette saloperie de couple* juste avant). Plus significatif, Élie Faure (*L'Art antique*, 1909) reprend hors exclamation un pluriel formel au moyen d'un pronom singulier : « Elle révèle une de ces *candeurs* dont un peuple peut tout espérer, s'il l'applique à se regarder vivre. » Les singuliers au verbe de la sous-phrase relative suivant éventuellement le nom pluriel ne manquent pas : « [...] il

¹ Il y aurait bien un *bœufs* à lire en principe [bø] d'Albert Simonin (*Du mouron pour les petits oiseaux*, 1960 : « Je vous ai mijoté un de ces *bœufs-mode* ! »), mais passablement suspect, les garçons de bistrot parisiens annonçant régulièrement : « Et deux bœuf-mode, deux ! »

² J'écarte aussi deux noms composés, chez Genevoix (*Les Mains vides*, 1928 : « Nous leur avons flanqué un de ces *sans-atout* ! ») et chez Cavanna (*Les Russkofs*, 1979 : « Et attention, faut pas que le Meister te voie, ou un de ces *lèche-cul* de contremaîtres sudètes encore plus enragés que les vrais Chleuhs ! »).

lui foutrait un de ces *mandats* qui ne *serait* pas dans une musette ! » (Céline, *Mort à crédit*, 1936) ; « Encore un de ces *enculés* qui se *suicide* ! » (Blier, *Les Valseuses*, 1972). Surtout, on ne rencontre jamais de *pluralia tantum* (i.e. des noms exclusivement pluriels : **Marie a organisé une de ces funérailles/effectué une de ces emplettes/versé une de ces arrhes*, etc.) ou le moindre adjectif pluriel reconnaissable : **Pierre a un de ces accents nasaux/un de ces timbres gutturaux*, etc.

Conclusion ? *Un de ces* et *une de ces* à valeur exclamative sont bel et bien des introducteurs singuliers. Plutôt que les rares singuliers audibles tels *un de ces mal à la tête* (Bodard et Troyat ci-dessus), c'est la marque graphique du pluriel inaudible, à par exemple *une de ces migraines* (notre titre), qui demande justification. Un accord « pour l'œil », évidemment — et que « l'oreille » redresse —, comme les *profs* en biffent des dizaines à travers les copies d'étudiants... ou de collègues³. Que ceux qui n'auraient jamais péché leur jettent la pierre⁴ !

Quoi qu'il en soit, l'énigme grammaticale perdue.



Mettons le problème à plat. *Un(e) de ces* comporte trois segments. De l'intérieur du groupe vers l'extérieur, (1) *ces*, (2) *de*, (3) *un* ou *une*. Nous les examinons successivement.

LE SEGMENT *ces*

« Adjectif démonstratif », enseignait-on naguère, et aujourd'hui, plutôt, « déterminant démonstratif ». Peu importe le terme *adjectif* ou *déterminant* (bien

³ Sans chercher très loin, je relève dans l'invitation à collaborer au numéro 139 de la Revue de l'A.F.E.F. *Le Français Aujourd'hui* : « L'accent mis sur l'étude des phénomènes d'énonciation [...] nous amènent à visiter ou revisiter des questions fortes... »

⁴ Je n'en suis pas. Cf. Marc Wilmet, « Le Lion, le Coq et l'Aigle », dans *Waterloo et les écrivains*, Lacroix éd., Waterloo, Échevinat de la Culture, p. 368 : « Qu'importe le moyen de transport, une invariable émotion me submergeait chaque fois qu'après la Ferme du Caillou surgissait à l'horizon de la "morne plaine" les flancs chauves de la butte. »

que le doublet traduise une confusion fâcheuse de la « nature » adjectivale et de la « fonction » déterminative). Le terme *démonstratif* n'est guère heureux, car *ces*, à l'instar des autres membres de la liste (*ce, cet, cette*), ne « démontre » ni même ne « montre » systématiquement : « Où sont passées *ces* fichues bougies ? On n'y voit rien », etc. L'étrange est que le réflexe étymologique ait pu pousser d'éminents linguistes à des raisonnements tautologiques (voir e.a. Oswald Ducrot, 1972 : « Le démonstratif n'étant à sa place que si l'objet est là, l'utilisation du démonstratif permet de donner l'impression que l'objet est effectivement là »). Certains spécialistes préfèrent (du latin au grec) *déictique*, ou alors traitent de *ce(t), cette, ces* ensemble avec les pronoms *je, tu, nous, vous* ou les adverbes *ici, là...* au chapitre des *indexicaux*, série de mots nécessitant pour leur interprétation un ancrage contextuel (le sens de *ici, je*, etc. varie selon les circonstances et l'individu qui les prononce).

L'objet principal du litige est ailleurs. Le morphème CE — subsumant *ce(t), cette, ces* — est-il décomposable, ainsi que la tradition l'a généralement cru (*cet objet* = par exemple « l'objet sur lequel je pointe le doigt »), ou un « symbole indexical irréductible » (Kleiber, 1986, 1990 et *passim*) aussi indécomposable que *je* ou *tu* ? L'opinion majoritaire penche désormais dans ce sens⁵. Or, à y regarder de près, l'argumentation de Georges Kleiber se résumait à peu de choses. Deux lemmes :

- *Paul est cet homme* permet l'interrogation *Quel homme ?* que souffrirait mal *Paul est l'homme que je montre*. — Cela prouve tout au plus que l'indéfini *quel* n'a aucune raison d'intervenir après la précision ostensive *que je montre*.

- *Paul est l'homme dont je viens de parler* constituerait une réponse satisfaisante à la question *Qui est Paul ?*, mais non *Paul est CET homme*. — Cela

⁵ Cf. W. De Mulder, dans N. Flux, D. Van de Velde et W. de Mulder, *Entre général et particulier : les Déterminants*, Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 164 : « Il ressort des discussions philosophiques et linguistiques que le démonstratif, en tant que symbole indexical, ne peut être réduit à un symbole non-indexical et qu'on ne saurait donc soutenir que le SN dém équivaut à un SN déf enrichi par des éléments récupérés dans le contexte. »

prouve tout au plus que l'élément incorporé à *cet* ne signifie pas nécessairement « dont je viens de parler ».

À titre provisionnel, je ferai mienne la thèse « réductionniste » concurrente. CE se décompose. Reste à découvrir les composants.

Premier ingrédient envisageable, l'article LE. Par exemple : *Prête-moi CE livre* = Prête-moi *le* livre. Objection : l'article UN ferait un bon candidat dans les phrases où CE a une valeur proche de TEL : « [...] je feuillette à *cette* heure un livre, à *cette* heure un autre, sans ordre et sans dessein, à pièces décousues » (Montaigne) ; ou « [...] je vénère celui-là qui provoque étant conquête difficile *cette* ascension de montagne, *cette* éducation en vue d'un poème, *cette* séduction de l'âme inaccessible » (Saint-Exupéry) = *une* heure, *une* ascension, *une* éducation, *une* séduction quelconques. Réponse : LE concurrence UN chaque fois que la langue estime superflu d'individualiser les éléments de l'ensemble : *Pierre s'est cassé LA jambe* (= la gauche ou la droite, nous en avons en principe deux, toujours est-il, c'est l'essentiel, que Pierre ne peut plus marcher), *Richard Burton a été LE mari d'Élizabeth Taylor* (= un des maris, bien sûr, mais convient-il de rappeler à tout bout de champ la riche panoplie matrimoniale de l'actrice ?), etc. Nouvelle objection : CE réussit parfois à reprendre un nom tandis que LE y échoue (par exemple la succession *Un homme bondit dans la pièce. J'avais déjà vu CET homme* est acceptable, mais difficilement *Un homme bondit dans la pièce. J'avais déjà vu L'homme*) ; si LE était bien incorporé à CE, ne l'aurait-il pas disqualifié ? Nouvelle réponse : LE redevient légitime quand le nom est flanqué d'une caractérisation : *Un homme bondit dans la pièce. J'avais déjà vu L'homme en question*. Par conséquent, la vraie incertitude regarde le complément du nom, bref le second ingrédient.

Je comparerais CE à un voyant lumineux qui s'allume au tableau de bord d'un automobiliste et l'invite à découvrir la cause de l'incident ou, en l'occurrence, de quoi compléter le nom.

Soit la formule CE = LE + Δ (l'icône symbolise le vide en attente de complétude). Où chercher ? Partout. Dans le *cotexte* (les mots entourant CE) ou dans

le *contexte* (la situation d'ensemble). Les Anglais Halliday et Hasan (1976) parlaient respectivement d'*endophore* cotextuelle et d'*exophore* contextuelle. Faisons-leur un bout de conduite.

L'endophore se subdivise en *anaphore* (une remontée à gauche de CE) et en *cataphore* (une descente à droite de CE). Exemple d'anaphore⁶ :

Un lièvre en son gîte songeait

(Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?) ;

Dans un profond ennui *ce* lièvre se plongeait ;

Cet animal est triste, et la crainte le ronge.

(Jean de La Fontaine, *Fables*, II, 14.)

[*ce lièvre* au vers 3 renvoie en amont à *un lièvre* au vers 1 : anaphore répétitive ; *cet animal* au vers 4 se connecte à son tour à *un lièvre* du vers 1 : anaphore métonymique par synecdoque ou passage de l'hyperonyme *animal* à l'hyponyme *lièvre* = « ce lièvre et ses pareils »].

Exemple de cataphore :

[...] notre vie aura été devant nous comme *ce* verre plein d'eau glacée, *ce* verre humide que tiennent les mains d'un fiévreux.

(André Gide, *Les Nourritures terrestres*, Le Livre de poche, p. 143.)

[les deux *ce verre* sont autorisés par les séquences en aval *plein d'eau glacée*, *humide* et *que tiennent les mains d'un fiévreux*].

Quid, maintenant, de l'exophore ? Elle adresse un nom à la sphère environnante en s'aidant d'un geste (par exemple *Passe-moi CETTE bouteille* = « celle que je montre ») ou du moment de l'énonciation (par exemple les vectoriels *Marie est venue CE vendredi et elle reviendra CE mardi* = « vendredi dernier » et « mardi prochain »). Verrait-on encore une référence au contexte dans *Qu'est-ce qu'il m'a*

⁶ Le paradigme de LEDIT (*ledit, ladite, lesdits, lesdites*, avec les contractions *audit, dudit...* et la préfixation *susdit...*) incombe par nature à l'anaphore.

charcuté, CE dentiste ! = « le dentiste qui m'a ainsi arrangé » ? Peut-être, grimace à l'appui, une remontée métonymique de l'effet à la cause. Mais l'apostrophe suivante constitue un cas limite :

Alors, *ce* sujet ? comme on dit à un lycéen : Alors, *ces* examens !?

(Françoise Mallet-Joris, *Le Jeu du souterrain*, Le Livre de poche, p. 35.)

Sur le modèle des deux endophores, Fraser et Joly (1979) aiment mieux ajouter à l'exophore situationnelle de *Passe-moi CETTE bouteille*, etc. une exophore mémorielle. L'illustration qu'ils utilisent provient d'un discours de Georges Marchais, à l'époque premier secrétaire du parti communiste français : « [Les nantis] s'offrent *ces* bijoux à plusieurs dizaines de millions anciens que les boutiques de luxe ont mis en vitrine pour les fêtes. »

Exophore mémorielle, vraiment ? Ou endophore cataphorique, assurant au nom *bijoux* le complément télescopique à *plusieurs dizaines de millions anciens que les boutiques de luxe ont mis en vitrine pour les fêtes* ? La méprise naît de ce que nous avons affaire au procédé rhétorique de la prétérition : « Je ne dois pas vous rappeler, mais je vous le rappelle quand même, que ces bijoux coûtent des fortunes et que les boutiques de luxe les étalent en période de fêtes. »

Et si, ultime avatar, la cataphore demeure en suspens ? Julien Gracq, dans « Pour que le christianisme fût, il a fallu que le Christ fût, naquit dans *ce* village, à *cette* date... » (*Un beau ténébreux*, 1945 ; les italiques à *ce* et à *cette* sont d'origine), n'a pas jugé nécessaire de mentionner le lieu de naissance du Christ (Bethléem) ou sa date de naissance (le début de l'ère chrétienne).

J'en arrive à une proposition novatrice de redécoupage des *phores*. (Et encore un *effort*, si l'on me pardonne ce jeu de mot.) *Primo*, saturation cotextuelle de Δ (les endophores anaphoriques et cataphoriques). *Secundo*, saturation contextuelle de D (les exophores situationnelles). *Tertio*, insaturation de Δ . Exemples d'insaturation : *CETTE idée ! CETTE blague !* (prononcez *C'T idée ! C'TE blague !*) ou encore :

[...] le sublime tonnelier [...] ne disait jamais, sans laisser échapper un fin sourire et un juron, le mot : *ces* Parisiens !

(Honoré de Balzac, *Eugénie Grandet*, Gallimard, Pléiade, III, p. 596.)

Le Δ vide abandonne l'appoint sémantique aux auditeurs qui, guidés par l'intonation laudative ou dénigrante, en endossent la responsabilité⁷.

Eh bien, le démonstratif qui nous occupe est de ce type : *Marie a une de ces allures!* = « une allure de déesse ou de souillon, au choix ». On comprend, chez Grevisse, la mention de « phrases expressives et abrégées » (avec le corollaire du « populaire » ou du « familier ») ; chez Goosse, les traits de « haut degré » et d'« ellipse » — un peu moins, soyons francs, l'allégation de « valeur primitive affaiblie » ou d'« expression de haut degré vidée de sa valeur originaire ».

LE SEGMENT *de*

De « partitif », glissait Grevisse. Le linguiste québécois Hervé Curat n'est pas dupe : « Le terme *partitif* (ou *extracteur*, plus rare) évite de classer [ce *de*] préposition ou déterminant... » (1999).

Mesurons exactement l'enjeu. Le *Bon usage* inscrit *de* au tableau des articles en tant qu'allomorphe de *des* : *des braves gens* ou *de braves gens*, *des vieilles filles* ou *de vieilles filles*, etc. Article, *de* l'est-il encore derrière une indication de quantité : *Beaucoup DE gens s'imaginent que...* ? Ou en phrase négative : *Il n'y a plus DE vin à la cave...* ? Le plus bel exemple de casuistique grammaticale est fourni par le romaniste hollandais Carolis De Boer. Sa *Syntaxe du français moderne* (1947) avait catalogué tous ces *de* « articles partitifs ». La réédition (1954) efface méticuleusement la hardiesse : « L'article partitif est remplacé par *de* dans les phrases négatives » (§ 181), « ...devant un substantif précédé d'un adjectif... » (§ 182), « ...après les adverbes de quantité... » (§ 183). On se croirait revenu au

⁷ D'aucuns préféreraient *saturation supra-segmentale*, mais la langue écrite décrypte le point d'exclamation sans secours mélodique.

« petit mot *de* » (Englebert, 1992) des vieux grammairiens, préfigurant à des générations de distance le « simple *de* » de Grevisse (§ 659, *b*, N.B. et § 660) — une déroboade évitant aux maîtres prétendument omniscients de confesser leurs doutes ou leurs ignorances.

Si *de* n'était pas article, que serait-il ? Préposition, répondent en chœur des traditionalistes comme Wagner et Pinchon (1962) ou Le Bidois (1968) et des formalistes frottés au distributionalisme et au générativisme américains comme Jean Dubois (1965) ou Maurice Gross (1967). L'hypothèse prépositionnelle entraîne pourtant des conséquences désastreuses. Elle met au même niveau l'article dit « contracté » de par exemple *Pierre se sert DES outils à sa disposition* (*se servir de* = « utiliser ») et *Pierre se sert DES rasades énormes* (*se servir* = « se verser ») en excipant de la pronominalisation unitaire par *en* (*Pierre s'EN sert* = « des outils ou des rasades » ; on aurait par contre *Les outils DONT Pierre se sert...* et *Les rasades QUE Pierre se sert...*). Pire, elle oblige à assortir la transformation négative de par exemple *Pierre boit DU vin* en *Pierre ne boit plus DE vin* d'un mystérieux changement de transitivité verbale, le verbe « transitif direct » *boire* mutant en « transitif indirect » (*du vin* était complément « direct », *de vin* serait complément « indirect »)⁸.

Goosse, choisissant la fuite en avant, n'hésite pas à créer une classe de mots originale (la troisième après celle des *mots-phrases*, qui remplacent chez lui les *interjections* d'antan, et la division de la classe des *conjonctions* en une classe des *conjonctions de coordination* et une classe des *conjonctions de subordination* : personne n'avait fait aussi fort depuis Aristote !) qu'il baptise *introduceurs* (une étiquette sentant plus la « fonction » que la « nature » mais *conjonction* encourait le même reproche) et où il accueille, pêle-mêle, le « gallicisme » *est-ce que ?*, le focalisateur *quant à*, le *au* et le *à* de *Au secours ! Au feu ! À la soupe !*, le *ô* de

⁸ Notre *Grammaire critique du français* (1998²) identifie sous le *de* de par exemple *Pierre ne boit pas DE vin* l'alliage de l'article *de* et de l'article Ø.

l’apostrophe *Ô mânes de mes aïeux...*, le *que* de l’injonction *Qu’il s’en aille !...* De quoi se débarrasser en un coup d’un paquet de nœuds⁹ !

Essayons d’être clairs. Le *de* article homonyme de la préposition demeure contre vents et marées le grand méconnu des articles français.

Qu’est-ce en effet qu’un article ? Un marqueur d’*extensité* bipolaire (l’article déclare un nombre d’individus oscillant d’un minimum, par exemple *J’ai lu UN livre extraordinaire* = « une unité de livre » ou $n = 1$, à un maximum, par exemple *UN enfant est l’ouvrage de sa mère* = « tous les enfants » ou $n = t$) et à la fois un marqueur d’*extensivité* (indiquant le rapport du nombre d’individus auquel le nom est effectivement appliqué au nombre d’individus auquel il est applicable : extensivité *extensive* de par exemple *L’homme est mortel* = « tous les hommes sans résidu », extensivité *partitive* de par exemple *Prête-moi UN livre* = « un de tes livres », résidu $n = t - 1$).

DE répond à la double exigence. En alliance avec LE (*Pierre boit DU vin* = « une quotité q de vin inférieure à la totalité disponible t) ou, pur de tout mélange, au contact d’un pronom : *d’aucun(e)s, d’autres, de ça, de cela, de chacun(e), de moi, de toi, d’eux, d’elles, de quoi, de rien, de tout...*, ou d’un adjectif : les indéfinis *ne manger d’aucun plat, goûter de plusieurs vins*, etc., les possessifs *mon, ton, son...* (par exemple Maupassant : « Si vous le permettez, monsieur l’abbé, je vais vous offrir *de mon* parapluie » = le “petit coin de parapluie?” de Brassens), les démonstratifs *ce(t), cette, ces* (par exemple *Versez-moi de ce vin* = « un verre de vin », ou Audiberti : « [...] il y a *de ces* hasards ! », Beckett : « La mémoire nous joue *de ces* tours ! »...).

⁹ Cet amical désaccord entre André Goosse et moi ne date pas d’hier. Le 30 mai 1986 (je revenais — triste raison personnelle de me rappeler la date — de procéder à la dispersion des cendres de mon père), Jacques De Decker me téléphone pour me demander *d’urgence* (ah ! les journalistes...) un article sur la douzième édition du *Bon usage*, qu’il me faisait tenir par porteur. J’accepte ce dérivatif à ma peine. Le compte rendu a paru dans *Le Soir* du 12 juin sous le titre *Nouveau Grevisse et Grevisse nouveau*. Les approbations n’y étaient pas marchandées, à l’exception, toutefois, de cette classe de l’*introduceur*, qui m’avait immédiatement paru hétéroclite. L’auteur n’en fut pas le moins du monde ébranlé en préparant sa treizième édition. Aurai-je plus de pouvoir persuasif vis-à-vis de la quatorzième ?

La boucle est bouclée. L'article *de* partitive le démonstratif *ces* (ou l'article *les* inhérent). On n'en infèrera pas forcément que n'importe quel *de* précédant CE serait un article. Voyez l'exemple d'Élie Faure rapporté *supra* : « Elle révèle une *de* ces candeurs dont un peuple peut tout espérer... » ; la relative *dont un peuple peut tout espérer* sauvegarde une préposition *de* enchaînant *ces candeurs dont un peuple peut tout espérer* au pronom *une* (la séquence *une de ces candeurs* analysée « une candeur parmi ces candeurs dont un peuple peut tout espérer »). Soit encore *Pierre a loué un de ces hôtels pour milliardaires*. La phrase admet deux interprétations : 1° « un exemplaire d'hôtel parmi les hôtels destinés aux milliardaires » (intonation neutre : *un* pronom + *de* préposition + *ces* à saturation contextuelle situationnelle ou cotextuelle cataphorique), 2° « un hôtel pour milliardaire je ne te dis que ça » (intonation exclamative : *un* + *de* article + *ces* insaturé).

LE SEGMENT *un(e)*

Nous venons d'éliminer le *un(e)* pronom, qui a partie liée avec la préposition. L'article renforce sa candidature.

Le défi posé à la langue était d'élaborer un singulier au *de ces* de par exemple « La mémoire nous joue *de ces* tours ! » (Beckett ci-dessus). En théorie, il suffirait de singulariser *ces* : si on conçoit mal **La mémoire nous joue DE CE tour !* (= « du tour »), *Pierre boit DE CES vins !* (= « des vins hors du commun ») pourrait donner au singulier *Pierre boit DE CE vin !* = « du vin hors du commun, par ailleurs délicieux ou répugnant ». Pourquoi *Pierre boit UN DE CES vins !* recueille-t-il cependant la préférence ? Cette question en apparence anodine rouvre le débat des *termes de masse*.

Partons d'un exemple. Existe-t-il une différence — et si oui, laquelle ? — entre, par exemple, le nom *chaise* et le nom *eau* ?

Le point de vue ontologique a suscité d'infinies controverses dans les rangs principalement des philosophes et des physiciens. Les uns arguent que « toute partie de l'objet *eau* est *eau* » mais qu'« aucune partie de l'objet *chaise* n'est *chaise* »

(principe de référence distributive) et que « toute somme des parties de l'objet *eau* est *eau* » mais que « toute somme des parties — dossier, barreaux, pieds... — de l'objet *chaise* n'est jamais *chaise* » (principe de référence cumulative). Les autres font valoir le fractionnement de la molécule d'eau = H₂O en deux atomes d'hydrogène et un atome d'oxygène (on perd *illico* la différence avec *chaise*).

Le cognitivisme privilégie la perception des objets, tantôt *discrète* (*chaise* refuse le réactif « un peu de + singulier » : **un peu de chaise* vs *un peu d'eau* ou *un peu de vin*), tantôt *dense* (bravant le jugement des chimistes, l'eau — fût-elle boueuse — ou la mayonnaise — fût-elle ratée — ne se perçoivent pas autrement en pensée commune que l'eau distillée ou l'huile vierge).

La linguistique délibérément grammaticale se préoccupe, elle, de la *restitution* de l'objet, en accord ou en désaccord avec sa perception.

- Une restitution *continue* (ou d'un seul tenant) épouse le nombre singulier : *l'eau, la chaise* ; une restitution *discontinue* (ou en chapelet) épouse le nombre pluriel : *les eaux, les chaises*.

- Une restitution *massive* s'opère grâce aux articles *du, de la*. *Pierre boit DE L'eau* (et aussi, malgré la perception discrète, *Pierre vend DE LA chaise sur toutes les brocantes*) : *de l'eau + de l'eau + de l'eau... = de l'eau*. Une restitution *numérative* s'effectue grâce à l'article *un(e)*. *Pierre commande UNE eau* : *une eau + une eau + une eau... = trois (quatre, cinq, six,...) eaux*.

- De leur côté, l'article *le* et l'article *de* règlent la restitution sur la perception : *Marie prépare LE veau* ou *Il n'y a plus DE veau à trouver* indifférencient l'animal sur pied (que la fermière Marie prépare pour la foire) et la viande de boucherie (que la cuisinière Marie prépare pour le repas).

On me voit venir. L'article UN de la détermination complexe *un(e) de ces* désambiguïse la restitution neutre de l'article *de* au profit d'une restitution numérative d'autant plus souhaitable que l'addition d'un adjectif aux noms de perception dense la favorise *ipso facto* (*de l'eau* et *une eau fraîche*, *DU beurre* et *UN beurre salé...*) et même y oblige à peu près avec un nom abstrait : *DU courage* mais **DU courage exceptionnel*, *DU charme* mais **DU charme discret*, les seconds

moins bons, en tout état de cause, que *UN courage exceptionnel, UN charme discret.*



En résumé, dans le singulier *un(e) de ces*, l'adjectif démonstratif pluriel insaturé *ces* restitue de façon discontinue un nom à caractérisation inexprimée lexicalement, *de* est un article partitif perméable à la restitution massive comme à la restitution numérative, *un* ou *une* sont des articles singularisants de restitution numérative. Extraordinaire horlogerie ! Au lieu de condamner la grammaticalisation du tour, les censeurs trouveraient là une occasion idéale d'admirer l'inventivité, la vitalité et l'efficacité de la langue française. Protégez-la de ses faux amis...

Et puisque notre Académie ne compte que de *vrais amis* du français, je vous invite, écrivains et philologues, à ratifier l'opinion qu'émettait en 1791 François-Urbain Domergue, le « grammairien-patriote » :

La connaissance des règles fait le grammairien vulgaire : celle des principes, d'où les règles émanent, constitue le véritable grammairien. Les règles peuvent suffire au commun des hommes ; les principes, sans être étrangers à la classe ordinaire, doivent surtout être approfondis et par ceux dont la profession est d'enseigner la langue, et par ceux que leur talent appelle à l'art d'écrire.

BIBLIOGRAPHIE

Bescherelle, *La Conjugaison : 12 000 verbes*, Paris, Didier Hatier, 1990.

BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin, 1905-1953, 13 tomes (à partir du tome 12, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*), 1966-

1979² (nouvelle édition avec des compléments bibliographiques sous la direction de G. Antoine, G. Gougenheim, R.-L. Wagner) ; tome 14 : *Histoire de la langue française. 1880-1914* sous la direction de G. Antoine & R. Martin, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1985 ; tome 15 : *Histoire de la langue française. 1914-1945* sous la direction de G. Antoine & R. Martin, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1995 ; tome 16 : *Histoire de la langue française. 1945-2000* sous la direction de G. Antoine & B. Cerquiglini, Paris, Éditions du C.N.R.S, 2000.

CHERVEL (A.), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977.

DE BOER (C.), *Syntaxe du français moderne*, Leyde, Presses universitaires, 1947, 1954².

DUBOIS (J.), *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse, 1965.

DUCROT (O.), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.

ENGLEBERT (A.), *Le « petit mot » DE. Étude de sémantique historique*, Genève-Paris, Droz, 1992.

FLAUX (N.), VAN de VELDE (D.) & DE MULDER (W.), *Entre général et particulier : les déterminants*, Arras, Artois Presses Université, 1997.

FRASER (T.) & JOLY (A.), « Le système de la *déixis*. Esquisse d'une théorie d'expression en anglais », dans *Modèles Linguistiques*, 1 et 2 (1979 et 1980), p. 97-157 et 22-51.

GREVISSE (M.), *Le Bon Usage. Grammaire française avec des Remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Gembloux, Duculot, 1936, 1980¹¹ ; révision par A. Goosse, 1986¹², 1993¹³.

GROSS (M.), « Sur une règle de *cacophonie* », dans *Langages*, 7 (1967), p. 105-119.

HALLIDAY (M.A.K.) & HASAN (R.), *Cohesion in English*, Londres, Longman, 1976.

HANSE (J.), *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, Paris-Gembloux, Duculot, 1983, 1987² ; 1994³ avec la collaboration de D. Blampain ; révision par D. Blampain, 2000⁴.

KLEIBER (G.), « À propos de l'analyse *adjectif démonstratif* = *article défini* + *élément déictique*, ou sur l'irréductibilité des symboles indexicaux », dans *Actes du XVII^e Congrès*

International de Linguistique et Philologie Romanes, Aix-en-Provence, vol. IV (1986), p. 195-212.

KLEIBER (G.), « Sur le démonstratif de notoriété en ancien français », dans *Revue Québécoise de Linguistique*, 19 (1990), p. 11-32.

LE BIDOIS (G.) & LE BIDOIS (R.), *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, Picard, 2 vol., 1935-1938 et 1968².

WAGNER (R.-L.) & PINCHON (J.), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.

WILMET (M.), *Grammaire critique du français*, Paris-Bruxelles, Hachette-Duculot, 1997, 1998².

Copyright © 2002 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Référence bibliographique à indiquer :

Marc Wilmet, *Un démonstratif à vous coller une de ces migraines ! Réflexions sur un singulier pluriel* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2008.

Disponible sur : <<http://www.arlfb.be/ebibliotheque/communications/wilmet121002.pdf>>